



Fédération
Nationale des
Syndicats
Maritimes



FÉDÉRATION DES
OFFICIERS DE LA
MARINE
MARCHANDE

Montreuil, le 11 octobre 2012

Monsieur Frédéric Cuvillier
Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche
244 BD Saint Germain
75007 Paris

Monsieur le ministre,

La CGT a remis une lettre ouverte à votre cabinet ainsi qu'à celui de D. BATHO, lors de la rencontre du 4 octobre 2012, sur la question de l'enseignement maritime, dont copie ci-dessous.

Nous vous demandons d'urgence l'organisation d'une table ronde sur l'ensemble des problèmes que rencontrent les LEPM et l'ENSM (orientations et projets pédagogiques, management, moyens et financement, ainsi que la promotion sociale des personnels pont exécution), pour engager une réflexion et décider des mesures urgentes à prendre en regard des revendications des personnels enseignants et administratifs ainsi que des élèves.

La situation est préoccupante, tant sur l'emploi et l'avenir de la profession de marins et Officiers que des salariés des LEPM et ENSM.

Nous souhaitons une proposition de date dans les délais les plus rapides.

Nous vous prions de croire, monsieur le ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signataires :

Le secrétaire général de la FNEE/CGT : Nicolas BAILLE

Le secrétaire général de la FNSM/CGT ; Michel Le CAVORZIN

Le secrétaire général adjoint de la FOMM-UGICT/CGT: Jean Philippe CHATEIL

Enseignement maritime : La France ne peut quitter le navire

La CGT s'exprime sur la question de l'enseignement maritime pour que la France retrouve sa place dans la formation des marins et des officiers français, fer de lance pour l'emploi maritime sinon c'est le recours aux équipages étrangers sur fond de dumping social, mettant en jeu l'avenir de la profession de marins nationaux, le personnel d'exécution et les Officiers. La responsabilité de l'Etat et d'Armateurs de France est engagée sur des questions aussi essentielles que la formation et l'emploi maritime qui se dégradent d'une manière très inquiétante et bouchent l'avenir pour les élèves.

Aujourd'hui l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) navigue à vue : il faut restaurer une feuille de route des 4 sites « hydro » pour répondre aux engagements du Président de la République de son programme « le défi maritime ».

- Les élèves sont dans l'impossibilité d'embarquer sur les navires français pour leur année de navigation à l'issue de leur année scolaire ou comme lieutenant ne pouvant ainsi prétendre à leur certification STCW. Comment former un commandant ou un chef mécanicien si l'élève –ingénieur à former n'a pas d'expérience véritable de chef de quart à la passerelle et à la machine ? Tous les élèves de la promotion 2011 doivent trouver un **embarquement auprès d'un armement battant pavillon français** et, pour désaturer l'afflux de demandes liées au nouveau cursus de formation en première année de la filière polyvalente, **il faut rendre accessibles les navires de la Marine Nationale** pour gérer cette période et assurer les 12 mois d'embarquement en qualité d'élève (conformément aux dispositions de l'arrêté de septembre signé par la DAM).
- Les enseignants sont mis devant le fait accompli des réorganisations et des économies « serrage de boulons » budgétaires et voient leurs contrats non renouvelés. La récente déclaration du Ministre des Transports confirmant le maintien des 4 sites doit redonner à l'ENSM les moyens de sortir de l'impasse financière et stratégique dans laquelle se trouve l'école aujourd'hui, et lever les incertitudes de rentrée que la direction actuelle n'est plus en mesure de juguler. **La CGT demande une table ronde au Ministre des Transports pour discuter :**
 - de l'orientation stratégique actuelle de l'ENSM qui ne donne aucune visibilité sur l'enseignement maritime tant du point de vue pédagogique que du point de vue organisationnel de ses 4 sites d'enseignement (Saint Malo, Nantes, Marseille et celui du Havre pour lequel il est prévu la construction d'une nouvelle école qui n'est pas encore sortie des cartons !). Comment se prévaloir d'une ambition et du rayonnement d'une école avec le nouveau cursus ingénieur si on supprime des postes d'enseignants et en maintenant la diminution des dépenses essentielles au fonctionnement des établissements. **La formation des marins notamment en matière de sécurité requiert des engagements de l'Etat à la faveur de l'offre de formation maritime et de stages « formateurs » au regard des exigences de la STCW.**
 - de sortir d'une gestion à vue sous les contraintes financières qui ne peut permettre d'assurer le fonctionnement des 4 sites en synergie ; le pire sera atteint si l'on ne sort pas de la logique actuelle de mise en concurrence voire en opposition des sites, comme cela a été opéré par la direction de l'ENSM qui porte une lourde responsabilité de cette dégradation des organisations et contenus pédagogiques alors que le socle des 4 centres est la base d'une organisation cohérente de la formation maritime de qualité reconnue internationalement.

Aujourd'hui l'enseignement secondaire n'assume plus son rôle de promotion sociale pour les jeunes qui veulent entrer dans les métiers de la mer, de la pêche, de la navigation marchande (ferries et commerce) : il faut recruter et former des enseignants titulaires pour répondre aux besoins (et non l'inverse, recruter en fonction d'une équation budgétaire !) et réengager des investissements des régions pour mettre à niveau les équipements dans le cadre de contrat Etat/régions ...

- Les lycées professionnels maritimes (LEPM) sont présents sur toutes les façades maritimes et ont une offre de formation de qualité permettant aux jeunes élèves de trouver, à près de 85%, un débouché professionnel qu'ils ont choisis grâce à un savoir faire pédagogique adapté aux jeunes élèves. Alors pourquoi les personnels de ces établissements sont –ils inquiets ? Moyens et effectifs insuffisants pour assurer l'attractivité des LEPM, manque de dialogue avec les régions pourtant principales financeurs des lycées,
- L'enseignement maritime secondaire a du suivre la réforme générale du baccalauréat mais il n'a bénéficié ni de l'ingénierie pédagogique nécessaire, ni d'un dispositif de transition pédagogique, les vrais passerelles n'existant pas ou juste pour le service machine. Les constats sont là :
 1. pour les métiers de la mer, la réforme lancée en 2009 et qui produit ses premiers bacheliers est inachevée à tous points de vue : saturation du fait du passage du bac pro de 4 ans à 3 ans et préfiguration de « cartes scolaires » des LEPM qui n'ouvrent plus les formations post bac à tous les élèves..., **Il faut se ressaisir pour garantir à travers un plan d'armement des LPM, l'offre de formation et les services de la vie scolaire.**
 2. La réaction peut s'amorcer sur trois points: qualifier chaque enseignant sur les nouveaux référentiels, qualifier les brevets internationaux sur les compétences acquises en baccalauréat, qualifier les établissements publics locaux d'enseignement maritime en les "labélisant sur les métiers de la mer" face aux appétits externes. Ce label doit également permettre de développer des formations nouvelles y compris celles des services hôteliers pour les marins qui doivent retrouver le statut d'inscrits maritimes.
 3. Enfin pour réduire le stress des personnels, il convient de s'attacher à garantir un format des projets d'établissements (moyens financiers et pédagogiques et effectifs) qui permette la couverture des différentes missions des établissements.

Maintenant il faut agir pour remettre de la cohérence entre les missions de l'enseignement secondaire et supérieur. Les intérêts des élèves et des personnels doivent être les priorités des établissements d'enseignements maritimes (Lycées et ENSM), cela implique que s'ouvre le dialogue avec l'ensemble des acteurs : Direction des Affaires Maritimes (DAM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), l'ENSM, les Organisations syndicales (dont les syndicats maritimes sont scandaleusement exclus du Conseil d'Administration de l'ENSM depuis sa création en 2010) , Armateurs de France et les élus des régions concernées.

La CGT demande au ministre délégué des transports, de la mer et de la pêche d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs pour discuter de l'avenir des écoles des formations secondaires et supérieures maritimes et des mesures à prendre pour que l'ensemble des élèves- ingénieurs maritimes puissent avoir un embarquement sur les navires de la marine marchande française voire sur les navires de la marine nationale, appelés comme soutien au patriotisme économique dont le pays a fortement besoin.